

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Drew:** Je préfère accepter l'énoncé d'un ministre de la Couronne au sujet de l'attitude du Gouvernement à cet égard. J'espérais que le leader de la Chambre consentirait à nous l'exposer.

**Le très hon. M. Gardiner:** Il n'en a pas eu la moindre chance.

**M. Drew:** Toutefois, il ne l'a pas fait. Mon temps de parole est trop restreint, je crois, pour me permettre de formuler toutes mes observations sur la proposition d'amendement.

**M. Cleaver:** Que l'honorable député lise d'autres revues.

**M. Drew:** Je tiens à dire cependant, monsieur l'Orateur, qu'aucune proposition d'amendement n'a été présentée aujourd'hui pour un motif futile et certes cela s'applique à l'amendement à l'étude. (*Exclamations*). Si j'ai...

**L'hon. M. Garson:** Jusqu'à quel niveau le grand parti tory n'est-il pas descendu?

**M. Drew:** Si j'ai répondu à la plaisanterie par la plaisanterie, c'est simplement parce qu'il me semble convenable de traiter de cette façon la légèreté du Gouvernement, au lieu de recourir à la colère que devraient manifester à l'égard d'une telle conduite ceux qui croient à la responsabilité du Parlement. Ce que visait cet amendement, c'était de priver les députés de l'occasion de prendre part à la discussion en les obligeant à siéger toute la nuit jusqu'à demain, au moment où la Chambre doit s'acquitter d'une importante besogne.

**M. Knowles:** Il est tout à fait contraire au Règlement de prêter à un député des desseins autres que ceux qu'il énonce. Ce n'était pas le dessein que j'avais lorsque j'ai présenté une motion à onze heures ce matin.

**M. Drew:** Monsieur l'Orateur...

**M. Stuart (Charlotte):** Dix heures.

**Des voix:** Dix heures.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je puis voir l'horloge.

**M. Drew:** En somme, monsieur l'Orateur, je ne fais que signaler bien nettement ce

que serait, évidemment, l'effet de la motion. J'espère que ce qui s'est passé aujourd'hui fera comprendre au Gouvernement que l'opposition a des droits, qu'elle ne pliera pas devant la menace. Toutefois, je vous prie de déclarer qu'il est dix heures.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Comme il est dix heures, la séance sera levée.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Fournier:** Je suppose que le moment serait mal choisi pour chercher à en venir à une entente. Par conséquent, j'annonce le programme pour demain. J'espère que demain tous les députés seront de bonne humeur afin que nous puissions poursuivre les travaux de la Chambre.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Nous le serons.

**L'hon. M. Fournier:** Je sais que demain l'honorable député collaborera peut-être plus qu'il ne l'a fait aujourd'hui. Il y a deux avis de motion du Gouvernement: l'un du secrétaire d'État aux affaires extérieures et l'autre du premier ministre. Nous n'aborderons pas la motion du secrétaire d'État aux affaires extérieures avant d'avoir disposé du bill n° 36, tendant à modifier la loi des enquêtes sur les coalitions. Nous aborderons ensuite cette résolution, puis le bill n° 15 qui a également trait aux affaires extérieures et le bill n° 23 qui modifie la loi des rentes sur l'État. Nous passerons ensuite à la résolution inscrite au nom du ministre de l'Agriculture et, s'il nous reste du temps, nous étudierons le projet d'amendement de la loi des travaux publics. Je n'ai pas dit un mot au cours du débat aujourd'hui parce que je ne voyais pas en quoi je pouvais aider. Mais demain je ferai tout ce que je pourrai pour aider la Chambre à en arriver à une entente en vue d'adopter les mesures... En tout cas, je suis à votre disposition.

**M. Adamson:** Adressez-vous à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

(A 10 heures, la séance est levée d'office en conformité de l'ordonnance adoptée par la Chambre le 2 novembre 1951).